

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES :

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Octobre 1872.

Informations diverses.

On lit dans le Français :

« Nous revenons sur un fait grave rapporté par la correspondance du Daily News. Est-il vrai qu'une députation du régiment de ligne et du bataillon de chasseurs casernés à Grenoble soit allée souhaiter la bienvenue à M. Gambetta ? Le fait a été révélé une première fois par une dépêche adressée de Grenoble au journal anglais. »

« Le correspondant du journal, après en avoir fait l'objet d'une information télégraphique, le constate d'une manière plus détaillée dans une lettre fort développée que le Daily News a publiée. Nous avons hier annoncé que ce fait était démenti. Le démenti venait de journaux officieux, et plusieurs fois nous avons pris ces journaux à démentir des faits qui, après, ont été reconnus exacts. »

« La République française, d'autre part, déclare, dans le récit qu'elle fait du banquet de Grenoble, que des officiers de la garnison y assistaient. Il nous paraît difficile que le gouvernement ne fasse pas connaître par une note si l'allégation du correspondant du Daily News et des rédacteurs de la République française est exacte, et, si elle l'est, quelles mesures disciplinaires ont été prises ? »

En faisant poser la question par quelque Corsaire, le Français obtiendrait peut-être la réponse qu'il désire, et que nous serions comme lui assez curieux de voir arriver.

La République française nous annonce que M. Gambetta est arrivé à Annecy, et qu'il a fait une visite au musée de la ville, en compagnie du maire et des adjoints.

Le Times publie la dépêche suivante :

Paris, 4<sup>o</sup> octobre.

Le gouvernement s'est assuré que le plus grand nombre des municipalités qui ont fait des avances à M. Gambetta et pris part à ses réceptions appartiennent à celles qui ont été constituées après le 4 septembre, et dont les maires n'ont pas été nommés par le gouvernement actuel.

En conséquence de l'attitude prise par ces municipalités et par leurs chefs, le gouvernement a pris la résolution d'écarter par des mesures énergiques ces magistrats qui n'offrent pas de garanties suffisantes de leur obéissance à la loi et de leur respect pour l'Assemblée nationale et le gouvernement existant.

M. Thiers a mandé le syndic des agents de change, et l'a questionné sur les causes auxquelles il faut attribuer la baisse de la bourse malgré l'abondance de l'argent et l'excellent état des affaires publiques.

Le syndic n'a pas hésité à attribuer cette baisse continue des fonds aux agitations des démocrates en Savoie et en Dauphiné qui se renouvelleront probablement dans les autres parties de la France.

M. le général Bourbaki, commandant en chef l'armée de Lyon, a été appelé, diman-

che dernier, à Versailles, pour y déposer devant le général de Rivière dans l'affaire Bazaine.

Le général a été interrogé sur l'ensemble des faits se rattachant aux batailles de Rezonville, Gravelotte et Saint-Privat, et au blocus ; mais il a dû raconter plus particulièrement les incidents et l'épisode de son brusque départ de Metz, par ordre de Bazaine, le 24 septembre.

L'interrogatoire du général Bourbaki a occupé une grande partie de la journée de dimanche, de huit heures du matin à six heures du soir.

Le général Bourbaki repart ce matin à onze heures pour retourner prendre son commandement à Lyon.

On lit dans l'Univers :

Pour la troisième fois, nous demandons au gouvernement, car c'est à lui de répondre, ce que sont devenus les drapeaux prussiens des Invalides.

Il n'est pas question de ceux qui furent pris et brûlés par les Prussiens en 1844 ; il s'agit de ceux qu'on avait soustraits à leurs perquisitions et qui plus tard, remis en place, ornaient encore les voûtes de l'église avant la guerre de 1870.

Comme ces drapeaux étaient un trophée national, on a le droit de savoir enfin où ils sont, et si, comme on pourrait le croire, ils n'ont pas fait l'objet d'une clause secrète de la capitulation de Paris.

On écrit de Lisbonne :

« L'armée est inquiète à bon droit (et cette inquiétude est partagée par toutes les personnes comprenant bien toute l'importance de la discipline militaire) des actes très-fréquents d'insubordination qui se présentent dans ses rangs. »

Depuis trois mois, ces actes se sont multipliés plus que jamais. En vérité, c'est une question très-grave et qui doit appeler l'attention toute particulière du gouvernement.

La Correspondance universelle assure qu'après la célébration de ses noces d'or, le roi Jean abdiquera en faveur du prince Albert, héritier présomptif de sa couronne.

A l'exception de M. de Bismarck, tous les ministres allemands sont actuellement de retour à Berlin et prêts à mettre la dernière main aux nombreux travaux destinés aux délibérations des Chambres.

Les violences de langage du citoyen Gambetta à Grenoble et les violences de fait des citoyens démagogues à Nantes préoccupent plus qu'on ne pense le gouvernement.

Le citoyen Leloup, maire de Nantes, accouru par ordre à Paris, a, dit-on, été vertement sermonné par M. Thiers, au sujet de sa coupable inertie en présence des abominables scènes dont Nantes vient d'être le théâtre.

Le procureur de la République étant saisi de l'enquête relative aux troubles de Nantes, toute réclamation ayant trait à cette affaire adressée au gouvernement ne pourrait avoir de sa part aucune suite.

M. le Président de la République a reçu le préfet des Bouches-du-Rhône, et non le préfet de Nantes, dont on a annoncé à tort l'arrivée à Paris, où il n'est pas même attendu.

Un joli petit entrefilet que nous empruntons à la France :

Parmi les amendements qu'a subis le discours de M. Gambetta, dans le texte de la République française, il en est un trop curieux pour n'être pas relevé.

La version du Corsaire portait : « Pour moi, pour ma patrie, gardez-vous de donner dans cette ignoble comédie ! »

Or, savez-vous quel mot on a substitué dans la République française, à ce moi outre-cuidant ?

On a substitué le nom de Dieu. L'orateur de Grenoble aurait donc dit : « Pour Dieu, pour ma patrie, etc. »

M. Gambetta remplacé par Dieu, voilà une correction qui va devenir légendaire.

Malgré le démenti de l'agence Havas, dit le XIX<sup>e</sup> Siècle, nous maintenons l'exactitude de notre renseignement, relatif à la réception d'une lettre de M. Gambetta par M. le Président de la République.

Les travaux de reconstruction de la maison de M. Thiers devaient commencer hier ; mais, par suite de modifications apportées au plan primitif de l'hôtel du Président, un retard de quinze jours est devenu nécessaire.

Les ruines de Mézières commencent à se relever. La malheureuse ville, bombardée deux fois en un demi-siècle, semble aujourd'hui, comme le Phénix, renaître de ses cendres.

Les maisons nouvellement reconstruites ne rappellent en rien celles qu'elles remplacent. Elles ont un caractère d'élégance et de luxe tout modernes qui transforme à son avantage le chef lieu des Ardennes.

On écrit de Nancy, 2 octobre :

Pendant ces derniers jours, lundi 30 septembre surtout, Nancy a présenté une animation inaccoutumée. Les annexés qui avaient opté pour la nationalité française, arrivaient par centaines et par milliers ; les trains — et quels trains ! — amenaient, avec des retards de deux ou trois heures, 1,000 à 1,200 personnes chacun. Sur les routes, on n'apercevait que voitures de démenagement, et de pauvres exilés volontaires qui les suivaient à pied.

C'était navrant et consolant à la fois : navrant de voir tant de familles arrachées à leurs foyers, à leurs affections et à leurs affaires, consolant de voir à quel point la France est aimée dans ses malheurs.

Plusieurs trains complets de jeunes gens sont partis au cri de : Vive la France ! auquel les innombrables spectateurs groupés sur les ponts et dans la cour de la gare répondaient avec enthousiasme.

Tous les bureaux d'option installés à la mairie de Nancy sont restés ouverts jusqu'à minuit, afin de recevoir à la dernière minute, la déclaration pour la nationalité fran-

çaise de tous ceux de nos malheureux annexés qui ont été dans l'obligation d'attendre au dernier moment.

Le dernier train qui a emmené, lundi soir, vers onze heures, les jeunes Alsaciens-Lorrains, comprenait, dit-on, 80 voitures remorquées par trois locomotives. Les wagons ordinaires faisant défaut, on avait placé des bancs dans des wagons de marchandises.

La banque d'Angleterre vient d'élever le taux de son escompte à 5 pour 100.

On écrit de Brest, le 2 octobre :

« Il arrive journellement ici des condamnés à la déportation qui sont conduits aussitôt au fort de Quclern. Le transport l'Orme, en armement à Rochefort, doit venir à Brest dans quelques jours pour embarquer ces prisonniers et les transporter directement en Calédonie. »

Le P. Hyacinthe est arrivé à Paris.

C'est, comme on sait, le désir de faire valider son mariage civil qui amène l'excarême à Paris.

Un certain nombre d'électeurs de la Gironde ont pensé à nommer pour leur représentant M. l'abbé Junqua. Voici le mandat contractuel accepté par ce candidat laïque, religieux et hyacinthiste :

« 1<sup>o</sup> Abolition à perpétuité de la monarchie, de toute forme gouvernementale rappelant cette institution ;

« 2<sup>o</sup> Liberté religieuse. Suppression du budget des cultes. Les ministres des églises rétribués volontairement par les fidèles ou adhérents. Interdiction à l'Etat et aux communes, personnifications civiles, de subventionner les clergés. Refus d'intervention en faveur du pape. Toute charge ecclésiastique mise aux voix des paroissiens ou diocésains ;

« 3<sup>o</sup> L'autonomie restituée à l'individu, à la commune, au canton, au département et à la nation ;

« 4<sup>o</sup> La magistrature élue par les justiciables. La justice gratuite. Agrandissement des attributions du jury. Abrogation de tout article de loi contraire à l'habeas corpus ou à la sûreté personnelle ;

« 5<sup>o</sup> L'Assemblée actuelle dissoute et remplacée par une Constituante, devant inaugurer ses travaux par l'établissement définitif de la République ;

« 6<sup>o</sup> Amnistie pour les délits et crimes politiques. Abolition, en toute matière, de la peine de mort et du régime pénitencier cellulaire ;

« 7<sup>o</sup> Levée de l'état de siège à Paris et dans les départements. Rendre à la France sa tête et sa capitale, par la réinstallation du gouvernement et de l'Assemblée à Paris ;

« 8<sup>o</sup> Abolition de tout casuel, quêtes ou redevances. Abolition de toute charge civile pour les évêques, des facultés théologiques et des séminaires tenus par les jésuites. Enseignement primaire laïque, gratuit et obligatoire ;

« 9<sup>o</sup> Obligation personnelle, sauf empêchement physique, de servir tous également la République ;

« 10<sup>o</sup> Les impôts actuels remplacés par l'impôt sur le revenu d'une manière vraiment proportionnelle ;

» 1° Réclamer : 1° la liberté de réunion ; 2° la liberté de discussion par la presse et la parole ; 3° les procès de presse seulement en matière civile ; 4° la liberté d'association pour tous, sauf pour les jésuites, déclarés ennemis du pays et bannis comme tels.

» Dans le cas d'infraction au présent contrat, la démission du représentant est forcée, lorsqu'elle lui sera demandée par un jury d'honneur constitué républicainement. »  
(*Suivent les signatures.*)

On ne dit pas encore quelles sont les chances de M. Junqua. Il y a lieu de penser cependant que ce prêtre interdit ira loin. Le point de départ, on le connaît : des intrigues scandaleuses et un roman immoral.

Nous trouvons dans le *Soir* la nouvelle suivante :

Quelques amis de Rochefort se sont rendus auprès de M. Barthélemy Saint-Hilaire pour pressentir l'accueil qui serait fait à une demande de commutation de peine, qu'ils se proposent d'adresser à la commission des grâces en sa faveur.

Cette demande serait motivée par l'état de santé du prisonnier, que ses amis représentent comme fort grave, et nécessitant le séjour dans un climat très-doux.

Ils ont exprimé le désir d'obtenir que Rochefort pût subir sa détention dans l'île Sainte-Marguerite ou dans l'île Saint-Honorat, situées toutes deux à quelques kilomètres de Cannes, où le prisonnier a plusieurs amis qui auraient pu contribuer à adoucir les ennuis et les rigueurs de sa captivité.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a exprimé aux amis de Rochefort tous les regrets qu'il éprouvait de ne pouvoir appuyer leur demande, et leur a fait observer que le prisonnier était déjà l'objet de mesures exceptionnelles de la part du gouvernement.

C'est avant-hier qu'a dû venir devant le conseil d'Etat le recours comme d'abus formulé par l'abbé Junqua contre l'archevêque de Bordeaux.

Le *Figaro* publie la petite nouvelle que voici :

« On annonce le prochain mariage d'un ecclésiastique, que nous ne voulons pas encore nommer.

» Contentons-nous de dire qu'il s'est beaucoup occupé des ambulances pendant le siège, et qu'il portait à cette époque des bottes de colonel fédéré. »

Cette esquisse est fort reconnaissable pour tous les Parisiens restés ici pendant le siège. Cet ecclésiastique est un *monsieur* romain, né en Hongrie ; il fut confesseur d'une souveraine française, et vécut dans les bonnes grâces d'une reine espagnole.

Nous ne savons dans quelle nationalité il choisirait une femme, mais nous ne comprenons pas pourquoi le *Figaro* le veut convertir au mariage.

## Instruction publique.

### CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE.

(SUITE).

#### 2° Gymnastique.

Mon intention formelle, vous le savez, est que la gymnastique soit enseignée dans tous les établissements et rendue obligatoire par tous les élèves. Vous voudrez bien me rendre compte des dimensions du préau et de la salle consacrée à cet enseignement et du nombre d'engins de toutes sortes, trapèzes, haltères, etc., que vous possédez. Je n'attache pas une importance exagérée à ce matériel, et je vous engage même à éviter autant que possible les exercices qui peuvent occasionner des accidents. Le pas gymnastique, la course, les divers mouvements du corps exécutés méthodiquement, l'emploi des haltères suffisent pour développer la force et l'agilité des élèves. Il ne faudrait donc pas me dire, comme on l'a fait dans plusieurs lycées, qu'il est impossible d'exercer tous les élèves, faute d'espace suffisant. A défaut de préau couvert et de gymnase régulièrement construit, les cours de récréation peuvent servir d'écoles de gymnastique. En

cela, comme en beaucoup de choses, tout dépend de l'habileté et du zèle du professeur.

L'école normale de gymnastique de la Faisanderie, établissement relevant du ministère de la guerre, a fourni jusqu'ici des maîtres expérimentés. J'ai nommé en outre une commission devant laquelle les professeurs de gymnastique peuvent subir un examen à l'effet d'obtenir un brevet spécial. Il y a eu dernièrement, à Paris, un concours qui a donné d'excellents résultats. Le programme de cet examen a été adressé par la commission, qui a voulu que les épreuves fussent non-seulement pratiques, mais encore théoriques : les aspirants doivent posséder quelques notions médicales, et se rendre compte de l'effet de chaque mouvement sur les muscles et les organes du corps. Nous ne tarderons donc pas à avoir de bons maîtres, et en grand nombre, pour toutes les écoles.

Dans certains lycées, on a pris l'habitude, pour ne pas allonger démesurément la distribution des prix, de décerner la veille, et en quelque sorte à huis clos, les prix de gymnastique. J'entends que ces prix soient proclamés avec les autres et qu'on n'omette rien pour les rendre désirables. Je vous saurais gré, monsieur le proviseur, de tous les efforts que vous ferez pour donner à cette branche d'enseignement, si longtemps négligée, une importance proportionnée aux services qu'elle est appelée à rendre.

#### 3° Exercices militaires, équitation, escrime, natation.

A la gymnastique se rattachent étroitement les exercices militaires. Il faut qu'à dix-huit ans un jeune homme élevé par nous fasse l'exercice avec la précision d'un vétéran.

Nous avons été devancés par la plupart des pays voisins :

En Suisse, par les écoles de cadets ; en Angleterre, par l'usage répandu dans un grand nombre d'écoles, de consacrer aux exercices militaires une partie notable de la journée.

Les familles ne nous pardonneraient point de ne pas mettre leurs enfants à même de profiter des dispositions de l'article 44 de la nouvelle loi militaire.

J'ai pu, grâce au concours de M. le ministre de la guerre, fournir des fusils à la plupart de nos lycées. Je recommande, pour la première division, l'achat de tubes Lasserre. On peut en avoir 50 pour la somme de 75 francs. Ces tubes, adoptés au fusil chassepot ou au fusil Snider, permettent de s'exercer au tir, dans l'intérieur de l'établissement, sans aucun des inconvénients qu'entraînerait l'usage des balles métalliques. On s'en sert dans les casernes avec un grand profit. L'exercice proprement dit, le maniement même du fusil, s'apprennent en fort peu de temps, mais il faut une longue habitude pour devenir habile tireur. Cet exercice charmera nos jeunes gens ; il faut qu'ils prennent plaisir à la gymnastique, au tir, à l'équitation ; notre plus grand succès sera de leur en donner le goût. Vous penserez comme moi que les exercices intellectuels y gagneront, et que rien n'est plus favorable au développement de l'esprit qu'un corps alerte et dispos et des habitudes viriles.

M. le ministre de la guerre a bien voulu me permettre de recourir aux officiers de cavalerie, dans les villes de garnison, pour enseigner gratuitement, ou à peu près, l'équitation. La France n'a pas été jusqu'ici fort bien partagée sous ce rapport. Quelques paysans, quelques fils de famille savent monter à cheval. Les fils d'ouvriers et de bourgeois, qui forment une partie si considérable de la population, ne sont jamais entrés dans un manège, ce qui rend les accidents fréquents et le recrutement de la cavalerie difficile. L'agriculture même souffre de cette négligence, et nos jeunes gens y perdent un genre d'exercice agréable et fortifiant.

Je n'ai rien de particulier à prescrire sur l'escrime et la natation, si propres à fortifier, à assouplir le corps, et qui ne sont pas sans influence sur la caractère.

Une place importante leur appartient dans l'éducation physique. Votre rapport du mois d'octobre contiendra des renseignements détaillés sur la manière dont vous entendez ces exercices, et sur le nombre des élèves qui y prennent part.

#### 4° Promenades.

Les longues promenades et surtout les

promenades topographiques dont je vous parlerai encore tout-à-l'heure à l'occasion des cours de géographie, sont le complément nécessaire des exercices du corps. La marche, qui est essentiellement hygiénique, peut être associée avec avantage à l'instruction des élèves ; on peut, suivant le pays et le climat, faire de l'herborisation, visiter un vieux château, des ruines importantes, un ancien champ de bataille, une collection d'objets d'art, une usine. En tous cas, on peut faire de la topographie, et s'habituer ainsi à la lecture et à l'usage des cartes. M. le capitaine Baldi, à Nice, a bien voulu seconder les efforts de mon administration, en indiquant d'abord aux élèves, sur une carte, le chemin qu'ils allaient suivre en le parcourant avec eux, la carte à la main, et en leur donnant sur place toutes les explications qui intéressent l'histoire, la science et l'industrie.

Vous jugerez s'il ne serait pas utile d'instituer, pour chaque année, trois ou quatre grandes promenades qui dureraient une ou deux heures de plus que les promenades ordinaires, et seraient pour nos enfants une source d'instruction et de plaisir. Ne craignez pas de multiplier les détails à cet égard dans votre rapport.

L'éducation physique est encore à créer en France, et je vous supplie de m'y aider. Je lirai moi-même les rapports de tous les proviseurs, et je préférerai cette occupation à toutes les autres, car je vois là un service à rendre aux familles et au pays.

Les éducateurs de la Suisse et de plusieurs autres pays de l'Europe ont, dès longtemps, tiré parti de ce moyen d'instruire les jeunes gens ; c'est une pratique qui peut être améliorée encore, et plus étroitement liée aux études. Apprenons à nos élèves à beaucoup voir et à bien voir. Etablissons des rapports nouveaux entre le développement du corps et celui de l'esprit, sans les sacrifier imprudemment l'un à l'autre.

#### 5° Leçons d'hygiène.

Je vous ai adressé, l'année dernière, un programme de six leçons d'hygiène, rédigé, à ma demande, par l'Académie de médecine. L'hygiène est mal connue et mal pratiquée en France. Cependant, un exercice réglé, des vêtements bien choisis et habilement modifiés suivant les climats et les saisons, une grande propreté sur la personne et dans les habitations, une nourriture appropriée au tempérament, à l'âge, aux occupations, une bonne orientation et une bonne ventilation de la maison, peuvent donner à la race une force et une santé toutes nouvelles. Six leçons ne feront pas de nos enfants de savants médecins : elles suffiront pour les avertir. Partout où mes instructions ont été suivies à cet égard, les médecins ont trouvé un auditoire attentif. Quelques médecins me sont dès à présents signalés comme ayant fait des cours excellents. Je me propose, lorsque les résultats me seront complètement connus, de témoigner aux plus méritants ma reconnaissance et celle de l'Université.

#### 6° Enseignement des langues vivantes.

J'ai décidé, depuis longtemps, que tous les élèves, en entrant au lycée, étudieraient une langue vivante, l'anglais ou l'allemand, au choix des familles, mais l'une des deux obligatoirement ; qu'il y aurait, dès la première année, deux leçons de langues vivantes par semaine ; que ces leçons seraient données aux heures régulières des classes, c'est-à-dire à la place d'une leçon de latin ; que les compositions en anglais ou en allemand seraient aussi nombreuses et compteraient pour autant de points que les autres ; qu'elles donneraient les mêmes droits pour l'inscription au tableau d'honneur et pour la Saint-Charlemagne dans les lycées où cette dernière institution est établie, et que cet enseignement serait poursuivi, dans ces conditions, pendant toute la durée des études. Je vous ai en même temps chargé de faire connaître aux élèves qu'une épreuve spéciale roulant sur les langues vivantes serait ajoutée au programme du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences ; que je n'avais pas l'autorité suffisante pour l'y inscrire, mais que j'en demanderais l'autorisation au conseil supérieur, avec la certitude de l'obtenir. On m'a demandé de divers côtés de limiter à une heure et demie la classe de langues vivantes ; vous en serez juge. C'est une question que vous déciderez, après délibération, en assemblée des professeurs. Vous tiendrez

la main à ce que, pour le prix de récitation à haute voix, les épreuves portent alternativement sur un morceau de langue française ou sur un morceau anglais ou allemand. Vous veillerez aussi à ce que les élèves, après un temps que vous déterminerez en conseil, mais qui devra être fort court, ne se servent plus, pendant la durée des classes des langues vivantes, que de l'anglais ou de l'allemand dans leurs communications entre eux et avec leurs maîtres. Il ne s'agit pas seulement de lire les langues étrangères, il faut être en état de soutenir une conversation, et pour cela, il importe d'en contracter l'habitude dès l'enfance. Je vous recommande cette règle de la façon la plus formelle, et je veux lire dans votre rapport du mois d'octobre la déclaration que vous vous êtes conformé à mes instructions sur ce point. J'ai résolu que tous nos élèves, en sortant de nos mains, parleraient couramment une langue vivante ; c'est un service que nous aurons rendu ensemble à notre pays. Tout le monde doit me donner son concours le plus énergique pour y parvenir. Tenez pour certain que, de mon côté, je prendrai toutes les mesures nécessaires au bon recrutement du personnel.

Il peut ne pas être inutile d'ajouter que les professeurs de langues vivantes, munis d'une nomination définitive, feront partie de la réunion des professeurs. Je n'aurai pas de cesse que je ne leur aie assuré une position identique à celle de leurs collègues ; et je m'occupe, dès ce moment, de préparer à l'école normale supérieure une section des langues vivantes. C'est une honte que la France soit aussi arriérée pour ce genre d'études ; on ne comprendra plus cette ignorance dans quelques années d'ici, et ce sera notre honneur, à vous et à moi, qu'on ne puisse plus la comprendre.

#### 7° Histoire et géographie.

Pour l'histoire et la géographie, je m'en réfère aux instructions que je vous ai adressées les 10 octobre et 13 septembre 1874.

Dans un grand nombre de lycées et de collèges, l'enseignement de la géographie n'a pas encore pu être organisé, ou ne l'est que d'une manière incomplète. La principale cause de ces lenteurs est l'absence de programmes. Les anciens programmes sont incompatibles avec les réformes récentes ; les nouveaux ne peuvent avoir aucun caractère officiel, la commission de géographie ne m'ayant remis et n'ayant pu me remettre que des projets pour l'application définitive desquels il me faut le concours du conseil supérieur. Mais comme ce conseil n'a pu être jusqu'ici constitué, et qu'il y a cependant nécessité absolue de faire savoir avant la rentrée quelles matières les professeurs doivent enseigner surtout dans chacune des classes nouvellement créées, je vous autorise, monsieur le proviseur, à appliquer, à partir du mois d'octobre 1875, les projets de programmes pour l'enseignement dans les lycées et collèges, tels qu'ils ont été rédigés par la commission de géographie ; et je mets à une instruction spéciale le détail des diverses mesures que vous aurez à prendre à ce sujet. L'application provisoire de ces programmes permettra d'en éprouver la valeur, et nous fournira, peut-être, quelques lumières nouvelles, avant que le conseil ait à les ratifier.

En attendant que la carte de France, préparée par la commission de géographie, soit prête, j'ai distribué un assez grand nombre de globes terrestres, de cartes murales, d'atlas, etc. Faites-moi connaître les besoins de l'établissement que vous dirigez, et soyez assuré que je ne négligerai rien de ce qui me sera possible pour faciliter vos efforts.

Plusieurs compagnies de chemins de fer ont fait peindre dans les salles des cartes gigantesques, sur lesquelles l'œil suit avec la plus grande facilité des parcours très-étendus. Ce système de cartes peintes sur les murs a été employé dans plusieurs de nos établissements. M. Zévort, recteur de l'Académie de Clermont, l'a généralisé et s'en loue extrêmement. Je ne veux rien prescrire ; mais je vous enverrai un rapport qu'il prépare en ce moment, et sur lequel j'appelle votre attention. Cartes peintes, cartes collées sur des toiles, atlas, globes, cartes planes ou en relief, vous choisirez le système qui vous paraîtra le plus utile ; mais vous avez le devoir impérieux de donner à tous vos élèves le goût des cartes, l'habitude de les lire.

Je regarde comme un excellent moyen d'y parvenir les promenades topographiques que je vous ai recommandées ci-dessus. Je



